

FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR ET PROTECTION CONTRE LES CHUTES

DUREE :

4 heures

LIEU:

Sur votre site ou dans nos locaux.

PUBLIC CONCERNE:

Formation destinée à l'ensemble du personnel conformément au code du travail.

PRE-REQUIS:

Aucun.

NOMBRES DE PARTICIPANTS:

8 minimum avec un maximum de 12 personnes par groupe.

COMPETENCES DU FORMATEUR:

Moniteur incendie.

OBJECTIF:

- Connaître et savoir utiliser les systèmes d'arrêt de chutes
- Identifier les équipements de protection individuelle et connaître les consignes à respecter

REFERENCES REGLEMENTAIRES DU CODE DU TRAVAIL:

« Dans le cas où des moyens de protection collective ne peuvent être mis en œuvre de manière satisfaisante, des équipements de protection individuelle doivent être utilisés dans les conditions prévues par la réglementation » (obligation de formation, code du travail article R 233-43).

MATERIEL:

- Vidéo projecteur + film
- Utilisation de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

METHODES PEDAGOGIQUES:

- Apports théoriques sur vidéo projecteur
- Démonstrations par le formateur



FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR ET PROTECTION CONTRE LES CHUTES

PARTIE THEORIQUE :

- Les composants d'un système d'arrêt des chutes
- Le harnais
- Le système de liaison : longes, antichutes mobiles, antichute à rappel automatique, absorbeurs d'énergie
- Les connecteurs : mousquetons, crochets, pinces à ressort
- Les ancrages ponctuels ou continus
- Les conditions rendant obligatoires l'utilisation d'un absorbeur d'énergie
- Les obligations de l'employeur : vérifications périodiques des EPI, formation, préparation des opérations, procédures de sauvetage, etc.
- Les consignes pour les utilisateurs avant, pendant et après intervention

VALIDATION:

Délivrance d'une attestation de formation « Travail en hauteur – sensibilisation au port des équipements de protection individuelle », après évaluation et contrôle des connaissances.